



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU COMITÉ SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En date du jeudi 16 février 2023

Point n°1 : Désignation d'un secrétaire de séance	2
Point n°2 : Demande d'ajout de 2 points à l'ordre du jour.	2
Point n°3 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 octobre 202	3
Point n°4 : Demandes d'adhésions à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation ».....	3
Point n°5 : Demandes d'adhésions à la compétence à la carte n°2 « Entretien »	3
Point n°6 : Adhésion : Substitution de la CCHV aux communes et EPCI adhérents	3
Point n°7 : Adhésion : Extension de périmètre concernant la CCGHV	3
Point n°8 : Demande retrait de Maxey-sur-Meuse.....	4
Point n°9 : Convention d'adhésion au service d'archivage itinérant du CDG88	4
Point n°10 : Modification du RIFSEEP	4
Point n°11 : Création d'un emploi permanent lorsque la nature des fonctions le justifie.....	5
Point n°12 : Création d'un emploi permanent dans le cadre de la création du poste de chargé(e) de gestion administrative et médiation.....	5
Point n°13 : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'exercice 2023	5
Point n°14 : Création d'un emploi permanent concernant le poste de chargé de mission « réhabilitation » et « entretien ».....	5
Point n°15 : Mise à jour du tableau des effectifs.....	6
Point n°16 : Questions diverses.	6

Sur convocation du Président en date du 23 janvier 2023, les membres du comité du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif se sont réunis le 16 février 2023 à Epinal.

Monsieur Eric GARION, Président, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Sont présents :

ANDRES Dominique	GUILLOT Jean-François	LARCHER Philippe	THIERY François
ARNOULD Joël	HENRY Denis Jean-Michel	MARCHAL Raymond	VALANCE Jacques
BASTIEN Denis	HUIN Denis	PAGELOT Dominique	VASSILIEFF Bernard
BERBÉ Christian	HURAUX Gilles	PERRIN Jean-Pierre	VIRTEL Gérard
COLIN Gérard	HUSSON Claude	ROBICHON Joël	
COLLIN Dominique	JACQUOT Laurent	ROBIN Patrice	
GARION Eric	JALLAIS Jacques	SPERANDIO Perrine	

Sont excusés :

MICHEL Daniel	RENAUD Jean-Jacques	VILLAUME Patrick	ZANCHETTA Patrick
---------------	---------------------	------------------	-------------------

Sont absents :

BOULANGEOT André	GITZHOFER Raymond	MENGEL Yveline	THOMAS Jérôme
CALIN Thierry	HENRY Denis Pierre Gilles	MILLOT Nicolas	TOUSSAINT Michel
CASADEVALL Patrick	HUGUENY Jean-Claude	RICHARD Michelle	VIAL Denis
DEMURGER Igor	JACQUEMIN Jean-François	ROMARY Benoit	VILLEMIN Yannick
GAILLOT Thierry	LAFROGNE Philippe	ROPP Jean-Louis	
GIRON Philippe	LE ROUX Yves	ROUDOT Gérard	

Monsieur le Président présente aux membres du comité Madame Myriam LICOURT-VIRION, qui sera la nouvelle directrice du SDANC à partir du 1^{er} avril 2023. Il précise que Madame Elsa MOLINA quittera officiellement ses fonctions au SDANC le 05 mars 2023.

Madame Myriam LICOURT-VIRION se présente et détaille notamment son parcours professionnel et ses motivations pour ce nouveau poste.

Point n°1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Philippe LARCHER est désigné secrétaire de séance.

Point n°2 : Demande d'ajout de 2 points à l'ordre du jour.

Monsieur le président demande l'accord des membres du comité pour l'ajout de deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- la création d'un emploi permanent concernant le poste de chargé de mission « réhabilitation » et « entretien »
- La mise à jour du tableau des effectifs

A l'unanimité, les membres du comité syndical acceptent l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

Point n°3 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 octobre 2022

Monsieur le Président indique que le compte-rendu de la précédente réunion a été envoyé par email en date du 14 octobre 2022.

Il n'est pas fait de remarques à ce sujet, et le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président indique qu'il convient ensuite d'aborder les points soumis à délibérations.

Point n°4 : Demandes d'adhésions à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation »

Monsieur le Président rappelle que la compétence « Réhabilitation » du SDANC est une compétence à la carte : les collectivités adhérentes au SDANC pour la compétence obligatoire contrôle doivent solliciter leur adhésion à cette compétence facultative si elles souhaitent bénéficier de ce service.

Actuellement, 360 communes sont adhérentes à ce service.

Monsieur le Président indique que plusieurs communes ont sollicité, par délibération, leur adhésion à cette compétence (le détail figure sur la délibération).

A l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent ces demandes d'adhésions.

Point n°5 : Demandes d'adhésions à la compétence à la carte n°2 « Entretien »

Monsieur le Président rappelle que la compétence « Entretien » du SDANC est une compétence à la carte : les collectivités adhérentes au SDANC pour la compétence obligatoire contrôle doivent solliciter leur adhésion à cette compétence facultative si elles souhaitent bénéficier de ce service.

Actuellement, 265 communes sont adhérentes à ce service.

Monsieur le Président indique que plusieurs communes ont sollicité, par délibération, leur adhésion à cette compétence (le détail figure sur la délibération).

A l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent ces demandes d'adhésions.

Point n°6 : Adhésion : Substitution de la CCHV aux communes et EPCI adhérents

Monsieur le Président informe que la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) dispose de la compétence ANC depuis le 1er janvier 2023 :

- 12 communes étaient adhérentes au SDANC à titre individuel,
- 2 communes étaient adhérentes au SDANC via le SIA La Bresse-Cornimont.

La CCHV a délibéré le 25 janvier 2023 pour solliciter son adhésion au SDANC pour les compétences contrôle, réhabilitation et entretien, et nommer les délégués titulaires et suppléants qui siègeront au comité syndical du SDANC.

A l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent ces demandes d'adhésions.

Point n°7 : Adhésion : Extension de périmètre concernant la CCGHV

La Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) dispose de la compétence ANC depuis le 1er janvier 2023 :

- 7 communes étaient adhérentes au SDANC à titre individuel (Champdray, Le Tholy, Xonrupt-Longemer, Liézey, Rehaupal, Le Valtin et Granges-Aumontzey) ;
- l'adhésion de la commune de Gérardmer (le comité syndical du SDANC avait approuvé cette adhésion par délibération n°27/2022 en date du 11/10/2022) n'a pas été prononcée par la Préfecture : leur compétence ANC a été transférée à la CCGHV avant la fin du délai de 3 mois de consultation suivant la délibération du SDANC.

La CCGHV a délibéré le 18 janvier 2023 pour solliciter son adhésion au SDANC pour l'ensemble des compétences (contrôle, réhabilitation et entretien), et demander l'extension du périmètre d'intervention du SDANC à la commune de Gérardmer également, pour que le SDANC puisse intervenir sur l'ensemble des communes de la CCGHV.

A l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent l'adhésion de la CCGHV et précisent que la délibération n°27/2022 du 11/10/2022 correspond en réalité à une extension du périmètre d'intervention du SDANC à la commune de Gérardmer.

Point n°8 : Demande retrait de Maxey-sur-Meuse

La commune de Maxey-sur-Meuse a délibéré pour formuler sa demande de retrait du SDANC.

Elle justifie cette décision par :

- un projet concret d'assainissement collectif,
- la volonté d'assurer un service ANC de proximité avec un SPANC communal (règlement de service approuvé), mais en faisant appel à un prestataire pour la réalisation des contrôles.

A l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent la demande de retrait de la commune de Maxey-sur-Meuse.

Point n°9 : Convention d'adhésion au service d'archivage itinérant du CDG88

Monsieur le Président indique que le SDANC est adhérent au service d'archivage itinérant du Centre départemental de gestion des Vosges (CDG88)

Le 25 novembre 2022, le conseil d'administration du CDG88 a approuvé par délibération la nouvelle convention d'adhésion au service, et pour laquelle le SDANC doit délibérer.

Monsieur le Président rappelle l'importance de cette mission au SDANC, qui gère un stock d'archive conséquent au vu du nombre de dossiers reçus et traités chaque année.

Le local de stockage du SDANC commence à se remplir des dossiers archivés après contrôle des travaux. Légalement ces dossiers doivent être conservés aussi longtemps que « la durée de vie de l'installation ».

Le SDANC étant équipé de matériel de scan performant, et d'une solution de gestion électronique des documents, il est prévu de faire valider une procédure d'archivage électronique auprès des Arches Départementales. Les dossiers archivés pourraient alors être scannés selon cette procédure puis, détruits.

Cela passe par un préalable indispensable de mise à jour de l'archivage, mission proposée par le CDG88 (intervenu déjà sur cette thématique en 2019).

A l'unanimité, les membres du comité syndical valident la nouvelle convention d'adhésion avec le CDG88.

Point n°10 : Modification du RIFSEEP

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de modifier le RIFSEEP pour :

- y ajouter les cadres d'emploi des attachés territoriaux, des rédacteurs territoriaux, et des adjoints techniques,
- supprimer le groupe de fonction C3 du cadre d'emploi des adjoints administratifs,
- réviser les montants annuels maximum de l'IFSE et CIA.

Le tableau modifié en ce sens a obtenu un avis favorable du comité technique en date du 26/01/2023.

A l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent la modification du RIFSEEP.

Point n°11 : Création d'un emploi permanent lorsque la nature des fonctions le justifie

Monsieur le Président indique que le poste de direction du SDANC (ingénieur principal) se libère au 6 mars 2023, suite à la mutation de Madame Elsa MOLINA.

Madame Myriam LICOURT-VIRION a été recrutée sur le poste, mais n'est pas titulaire de la fonction publique. Il convient donc de créer un emploi permanent permettant son recrutement, sachant qu'elle prendra ses fonctions au 1er avril 2023.

Monsieur Claude HUSSON demande s'il y aura en parallèle une suppression de poste.

Monsieur le Président confirme que le poste d'ingénieur principal fera l'objet d'une suppression lorsque l'agent sera parti.

A l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent la création d'un emploi permanent au vu de la nature des fonctions.

Point n°12 : Création d'un emploi permanent dans le cadre de la création du poste de chargé(e) de gestion administrative et médiation

Par délibération n°26/2022 du 9 juin 2022, les membres du comité syndical ont créé un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet. Il s'agissait de recruter un agent sur la mission des astreintes financières, sur une durée limitée.

Le recrutement a permis de retenir la candidature de Madame Victoria MOECKES, fonctionnaire d'Etat, qui fera l'objet d'un détachement de 3 ans au SDANC. Son statut empêche un détachement sur un emploi non permanent.

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de transformer l'emploi non permanent créé en juin 2022 en un emploi permanent.

Point n°13 : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'exercice 2023

Monsieur le Président excuse Madame Odile DURANT-FRECHIN, receveur, qui n'a pas pu assister à la réunion.

Les membres du comité syndical ont débattu des orientations budgétaires pour l'exercice à venir, selon le détail figurant sur la délibération jointe.

Lors de ce débat, dans le cadre des astreintes pour non-respect de l'obligation de travaux, Madame Perrine SPERANDIO demande si les membres du comité pourront être prévenus avant l'envoi des listes des usagers concernés aux Mairies.

Monsieur le Président indique que les membres du comité pourront en effet être informés. Il indique que lors de l'envoi de ces listes aux Mairies, il enverra également un courrier à tous les maires pour leur souligner l'enjeu de corriger ses listes et éviter que soient envoyées des astreintes pour des maisons dont les obligations en matière d'ANC pourraient être suspendues (par exemple : ruine).

Point n°14 : Création d'un emploi permanent concernant le poste de chargé de mission « réhabilitation » et « entretien »

Monsieur le Président indique que le poste de chargé de mission « réhabilitation » et « entretien » était initialement occupé par un technicien principal de 1^{ère} classe en détachement.

Ce poste est désormais occupé par Monsieur David RICHARD, qui était initialement au secrétariat du SDANC. Actuellement recruté en qualité d'adjoint administratif territorial contractuel, il convient donc de créer un poste d'adjoint technique sur lequel il pourra être recruté par voie de stagiarisation au 1^{er} avril 2023.

A l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent la création d'un emploi permanent concernant le poste de chargé de mission « réhabilitation » et « entretien »

Point n°15 : Mise à jour du tableau des effectifs

Considérant les nécessités du service, et la situation actuelle des mouvements des agents du SDANC, départs et arrivées, Monsieur le Président indique qu'il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs afin :

- d'y supprimer un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet,
- d'y ajouter un poste d'attaché principal à temps complet,
- d'y ajouter un poste de rédacteur à temps complet,
- d'y ajouter un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Aucune question n'étant posée à ce sujet, Monsieur le Président propose de passer au vote.
A l'unanimité, les membres du comité syndical valident le nouveau tableau des effectifs.

Point n°16 : Questions diverses.

Convention CET pour Madame Elsa MOLINA

Dans le cadre de sa mutation à la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges, le Président indique qu'une convention a été établie entre les 2 collectivités, pour que Madame Elsa MOLINA puisse conserver 10 jours sur son compte épargne-temps (CET).

Convention CET pour Madame Myriam LICOURT-VIRION

Dans le cadre de sa mutation au SDANC, le Président indique qu'une convention a été établie avec la ville d'Epinal, pour que Madame Myriam LICOURT-VIRION puisse conserver 12 jours sur son compte épargne-temps (CET).

Anniversaire : 20 ans du SDANC

Monsieur le Président rappelle que le SDANC a été créé en 2002, pour un démarrage effectif début 2003. Cela fait donc 20 ans.

Cet anniversaire a été évoqué lors du bureau qui s'est tenu avant le comité. Une journée type « porte-ouverte » sera certainement organisée dans les locaux du SDANC à laquelle serait invitée toutes les communes adhérentes.

L'objectif serait d'y présenter les différentes missions du SDANC et d'y présenter également différents systèmes d'assainissement non collectif.

Toutes les informations pratiques seront présentées aux membres du comité dès que le bureau aura travaillé davantage sur l'organisation de cet anniversaire.

Pour clôturer la réunion, Monsieur le Président remercie les membres du comité syndical de s'être déplacés. Il indique que la prochaine réunion est fixée au jeudi 06 avril 2023.

La séance est levée à 18h40.

Fait à Epinal, le 20 février 2023